

**indicible**, adj. 2 g. Qu'on ne saurait exprimer. || SYN. *Ineffable, inexprimable*.

**indiction**, sf. Convocation à jour fixe : *indiction d'un concile*. || *Indiction romaine*, période de 15 ans, sans utilité chronologique.

**indicule**, sm. Petit indice.

**indien, femme**, adj. et s. De l'Inde.

**indien (Océan) ou Mer des Indes**. Partie du grand Océan, entre l'Asie au N., l'Afrique à l'O., l'Océanie à l'E. (*Carte, V. PL. II.*)

**indienne**, sf. Toile de coton peinte.

**indifféremment**, adv. Avec indifférence, avec froideur. || Sans faire de distinction, sans choix.

**indifférence**, sf. État d'une personne indifférente. || SYN. *Insensibilité*.

**indifférent, ente**, adj. Qui ne présente en soi aucune cause de détermination, de préférence : *choix indifférent*. || Qui est de peu d'importance, d'intérêt : *parler de choses indifférentes*. || Que rien ne touche, n'émeut : *homme indifférent*. || S. Personne indifférente.

**indigénat**, sm. Qualité, état d'indigène.

**indigence**, sf. (L. *indigere*, manquer.) Extrême pauvreté. || Les indigents en général : *avoir pitié de l'indigence*. || Fig. Manque, absence : *indigence d'idées*. || SYN. *Dénouement, pauvreté, misère*. || CTR. *Richesse, abondance*.

**indigène**, adj. et s. 2 g. (L. *inde*, de là ; *genitus*, engendré.) Qui est originaire du pays : *plante indigène*. || CTR. *Etranger, exotique*.

**indigent, ente**, adj. et s. Qui est privé de biens, de ressources. || SYN. *Pauvre, mendiant, nécessiteux*.

**indigeste**, adj. 2 g. Difficile à digérer. || Fig. Mal ordonné, confus : *ouvrage indigeste*.

**indigestion**, sf. Digestion incomplète des aliments dans l'estomac. || Malaise provenant du trouble des fonctions digestives.

**indigète**, adj. 2 g. Nom, chez les anciens, des héros, demi-dieux particuliers d'un pays.

**indignation**, sf. (L. *indignari*, s'indigner.) Sentiment de colère excité par un outrage, une injustice, etc.

**indigne**, adj. 2 g. Qui n'est pas digne, qui ne mérite pas : *indigne de pardon*. || Qui déshonore, qui mérite le blâme ou le mépris : *conduite indigne*. || S. Personne méprisable, vile.

**indigné, ée**, adj. Qui éprouve de l'indignation.

**indignement**, adv. D'une façon indigne.

**indigner**, va. Exciter l'indignation : *l'injustice m'indigne*. || S'INDIGNER, vpr. Concevoir de l'indignation, se courroucer.

**indignité**, sf. Caractère, état de ce qui est indigne. || Action indigne, odieuse. || SYN. *Insulte, outrage*.

**indigo**, sm. Matière colorante qui teint en bleu. || Couleur semblable à l'indigo.

**indigoterie**, sf. Lieu où l'on cultive l'indigo. || Usine où on le prépare.

**indigotier**, sm. Arbruste de la fam. des légumineuses, qui donne l'indigo.

**indiquer**, va. (L. *indicare*.) Donner lieu de connaître. || SYN. *Marquer, désigner*.

**indirect, ecte**, adj. Non direct, détourné. || *Contributions indirectes*, impôts sur les objets de consommation. || *Gram. Complément ou régime indirect*, celui qui régit, qui complète l'action du verbe à l'aide d'une préposition. || *Litt. Discours indirect*, forme par laquelle on rapporte à la troisième personne un discours qui serait tenu à la première.

**indirectement**, adv. D'une manière indirecte.

**indisciplinable**, adj. 2 g. Qu'on ne peut discipliner. || SYN. *Indocile*.

**indiscipline**, sf. Manque de discipline.

**indiscipliné, ée**, adj. Qui n'est pas discipliné.

**indiscret, ète**, adj. Qui manque de discrétion, de réserve : *regards, propos indiscrets*. || Qui ne sait point garder un secret : *enfant indiscret*. || S. Personne qui manque de discrétion.

**indiscrettement**, adv. D'une manière indiscrete.

**indiscrétion**, sf. Manque de discrétion, de retenue. || Action, parole indiscrete.

**indiscutable**, adj. 2 g. Non susceptible de discussion.

**indispensable**, adj. Dont on ne peut se dispenser, se passer. || Sr. Qui est absolument nécessaire. || SYN. *Nécessaire*.

**indispensablement**, adv. Nécessairement.

**indisponible**, adj. 2 g. Dont on ne peut disposer légalement.

**indisposé, ée**, adj. Légèrement malade. || Prévenu, irrité contre qqn.

**indisposer**, va. Rendre légèrement malade. || Fig. Rendre défavorable.

**indisposition**, sf. Légère altération dans la santé. || Fig. Disposition défavorable.

**indissolubilité**, sf. Caractère de ce qui est indissoluble.

**indissoluble**, adj. 2 g. Qu'on ne peut dissoudre : *corps indissoluble*. || Fig. Qui ne peut être rompu : *mariage indissoluble*.

**indissolublement**, adv. D'une manière indissoluble.

**indistinct, incte**, adj. Qui n'est pas distinct. || CTR. *Clair, précie*.

**indistinctement**, adv. D'une manière indistincte. || Sans faire de différence.

**individu**, sm. (L. *individuum*, indivisé.) Chaque être organisé, animal ou végétal, par rapport à son espèce. || Se dit surtout des personnes. || Homme qu'on ne connaît pas, qu'on ne veut pas nommer : *un individu est venu ici*.

**individualisation**, sf. Action d'individualiser ; ses effets.

**individualiser**, va. Considérer une chose individuellement, isolément, faire qu'elle ait un caractère propre. || CTR. *Généraliser*.

**individualisme**, sm. Système d'isolement dans l'existence, qui tend à faire prévaloir les droits de l'individu sur ceux de la société. || CTR. *Association*.

**individualiste**, adj. et s. 2 g. Partisan de l'individualisme.

**individualité**, sf. Ce qui constitue et distingue l'individu. || SYN. *Personnalité*.

**individuel, elle**, adj. Qui est propre à l'individu. || Qui concerne chaque personne. || CTR. *Collectif*.

**individuellement**, adv. D'une manière individuelle. || SYN. *Isolément*.

**indivis, ise**, adj. Qui n'est pas divisé : *héritage indivis*. || PAR INDIVIS, loc. adv. Sans être partagé, qui reste en commun.

**indivisément**, adv. PAR INDIVIS.

**indivisibilité**, sf. Caractère de ce qui ne peut être divisé.

**indivisible**, adj. 2 g. Qui ne peut être divisé.

**indivisiblement**, adv. D'une façon indivisible.

**indivision**, sf. État de ce qui est indivis ou des personnes qui possèdent par indivis.

**in-dix-huit**, adj. et sm. Format d'un livre dont la feuille d'impression est pliée en 18 feuillets formant 36 pages. || Livre ayant ce format. || PL. Des *in-dix-huit* ou *in-18*.

**Indo-Chine**. Presqu'île du S.-E. de l'Asie, entre le golfe du Bengale et le golfe du Tonkin et touchant à la Chine ; arrosée par l'Iraouadi, le Salouen, le Mei-Kong. L'Indo-Chine française située sur la côte orientale, comprend le Cambodge, la Cochinchine, l'Annam, le Tonkin, 20 000 000 h. (*Carte, V. PL. XXIV.*)